

AA/FB

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 30 MARS 2021**

Après avoir procédé à la désignation de Madame Chantal VANNSON, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures 30 à la salle des Fêtes, en Mairie de SCIONZIER, a, à l'unanimité :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président.
- Approuvé le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 15 décembre 2020.

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

- 1° - Installé Messieurs Luc PATOIS et Daniel REVUZ en qualité de Délégués syndicaux titulaires ainsi que Messieurs Antoine VALENTIN et Allain BERTHIER en qualité de Délégués syndicaux suppléants, représentant le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe au SIVOM Région de Cluses (Délibération n° 2021-01).
- 2° - Approuvé le règlement intérieur du Comité syndical (Délibération n° 2021-02).
- 3° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2020, portant sur le budget principal, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2021-03).
- 4° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2020 portant sur le budget principal et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2020, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 241 245,19 euros (Délibération n° 2021-04).
- 5° - Affecté le résultat excédentaire de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif de l'exercice 2020, portant sur le budget principal, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à hauteur de 138 415,67 euros et, pour le complément, en résultat d'exploitation reporté (Délibération n° 2021-05).
- 6° - Débattu le Rapport sur les Orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2021, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2021-06).

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

- 7° - Approuvé du Compte de Gestion de l'exercice 2020, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2021-07).

- 8° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2020, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2020, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 1 181 739,18 euros (Délibération n°2021-08).
- 9° - Rappelé que la section d'investissement étant excédentaire et ne présentant pas de besoin de financement, il n'est pas nécessaire d'affecter le résultat excédentaire de la section d'exploitation, constaté au Compte Administratif de l'exercice 2020, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le résultat de 993 837,61 euros étant repris en excédent d'exploitation reporté (Délibération n° 2021-09).
- 10° - Débattu Rapport sur les Orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2021 sur le budget annexe de l'assainissement collectif, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2021-10).

➤ COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »

- 11° - Approuvé du Compte de Gestion de l'exercice 2020, portant sur le budget annexe traitement des déchets, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2021-11).
- 12° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2020, portant sur le budget annexe traitement des déchets et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2020, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 6 434 883,46 euros (Délibération n° 2020-12).
- 13° - Rappelé que la section d'investissement étant excédentaire et ne présentant pas de besoin de financement, il n'est pas nécessaire d'affecter le résultat excédentaire de la section d'exploitation, constaté au Compte Administratif de l'exercice 2020, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le résultat de 1 254 454,23 euros étant repris en excédent d'exploitation reporté (Délibération n° 2021-13).
- 14° - Débattu le Rapport d'Orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2021, portant sur le budget annexe traitement des déchets, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2021-14).
- 15° - Décidé d'adhérer au groupement de commandes ayant pour objet la conclusion d'un marché pour la réalisation de prestations de transfert et de tri et d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes (Délibération n° 2021-15).
- 16° - Désigné Monsieur Frédéric CAUL-FUTY en qualité de membre titulaire pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes ayant pour objet la conclusion d'un marché pour la réalisation de prestations de transfert et de tri et Monsieur Pascal POCHAT-BARON en qualité de membre suppléant (Délibération n° 2021-16).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 6 avril 2021

Le Président,



Frédéric CAUL-FUTY.